



CE d'octobre 2015

Communications du Président du CE

- Evolution du CA avec de nouveaux administrateurs issus de la Mget, évolution aussi du nombre d'administrateurs. Il n'y a plus de dissociation entre les Commissions du CA et la CA lui-même (organisation du CA sur 2 jours avec participation des représentants des salariés sur toute la durée). Nous ne sommes pas encore dans le contexte d'administrateurs salariés, le Code de la Mutualité n'ayant pas à ce stade évolué dans ce sens. Le renouvellement des représentants des salariés au CA est en cours.

- Contexte extrêmement délicat pour la Mutualité. Le PLFSS est en cours de débat. Notons en particulier 2 éléments tournant autour de l'article 21 et 39.

Dans le cadre de l'article 21, il serait prévu une complémentaire santé pour tous, en particulier pour les retraités (contrat pour les plus de 65 ans). Le dispositif serait celui d'une segmentation par tranche d'âge et non plus un dispositif de solidarité entre les générations. Ceci devrait largement impacter les Mutuelles. La Mutualité, elle, propose un crédit d'impôt.

L'article 39 amènerait à retirer le régime obligatoire aux Mutuelles de fonctionnaires. Il est prévu qu'environ 400.000 non titulaires de la Fonction publique de l'EN ne soient plus gérés en RO par la Mgen, avec suppression des remises de gestion. Il y aurait de l'ordre de 7 à 8000 emplois en jeu.

- Réussite du lancement de la nouvelle gamme MSP. Le taux de mutualisation est en progression. Nous nous préparons à la bascule à Mgen référence.
- Travaux en cours pour la constitution du groupe de protection sociale entre Mgen et Harmonie avec constitution d'une UMG pour laquelle certains contacts ont été pris avec l'ACPR.
- Il y a eu vote du CA pour se mettre en conformité avec Solvabilité 2 : en incidence directe nous avons aujourd'hui deux dirigeants effectifs, le Président et un Directeur général.
- Information sur un projet d'évolution de l'organisation du réseau sanitaire et médico-social (support papier à disposition auprès des élus CE CFDT)

Communications de la Secrétaire

- Proximité de la mise en œuvre de la loi Rebsamen : hors l'instance CE, le calendrier social reste à examiner. Pour l'instance CE, l'assise des consultations s'appuiera sur la BDES laquelle, en conséquence, devra être accessible à tous les élus et être à jour de toutes les informations.
- Enquête bien-être au travail : prolongation de 3 semaines pour permettre, également sur le périmètre Union, un accroissement des réponses, même si elles sont de l'ordre de 45% à mi-octobre, ce qui est plutôt satisfaisant. Les élus CE ont et conservent des prérogatives en matière de conditions de travail surtout lorsqu'elles impactent potentiellement l'organisation du travail. Des résultats d'enquête peuvent être de cet ordre. Les élus CE ont toute possibilité de promouvoir cette enquête auprès des salariés et les inciter à apporter réponse.
- Complémentaire santé des salariés : débat et vote sur le sujet en CCE de la veille

Situation trimestrielle de l'emploi

Il s'agit d'une situation qualifiée d'intermédiaire, liée aux mouvements d'entrées (MOCEN, ex LMDE) et de sorties (GIE Mgen Technologies), avec en perspective également l'intégration au 1^{er} janvier des collaborateurs Mget.

A noter qu'il faudra prochainement redéployer les activités de certains collaborateurs Mgen Union qui ont des taches à 100% LMDE (1 personne à la DRH groupe et 6/7 personnes à la comptabilité). La DRH commence à y travailler.

Pour la CFDT : c'est l'activité de ces collaborateurs qui est appelée à être redéployée, mais il ne peut et il ne doit pas y avoir de risque sur la pérennité de l'emploi.

Transfert collaborateurs Mget au 1er janvier 2016

Nous en sommes à la seconde consultation sur ce sujet. Cette deuxième étape concerne l'examen du volet organisationnel et social. 12 collaborateurs de Mget seront transférés à Mgen Technologies dans les fonctions de la convention collective Syntec. 220 collaborateurs seront transférés dans les Centres de services et 67 collaborateurs seront intégrés sur Union. Il y a eu déjà un certain nombre de départs, notamment des retours au corps d'origine de fonctionnaires détachés. L'affectation des fonctions support a été présentée par DGA. D'ici fin novembre seront organisées des matinées d'échanges afin d'accueillir ces nouveaux collaborateurs (culture et modes opératoires différents). Les séquences d'échanges seront organisées par Direction.

Pour la CFDT, nous serons attentifs :

- à ce que des erreurs du passé au niveau de l'accueil de collaborateurs ne se reproduisent pas, notamment une concentration importante de nouveaux collaborateurs dans certains secteurs d'activité, avec un sentiment d'isolement.
- à la possibilité d'un maillage entre les populations et, pour avoir un sentiment d'appartenance et ce maillage, il faut que les collaborateurs accueillis le soient convenablement mais il faut aussi que les populations accueillantes aient tous les éléments d'appréciation et soient quelque peu ménagées aussi.

Quelques points sur le dossier :

- 56 fonctions listées et 67 personnes accueillies : nous aurions pu avoir mention des fonctions où plusieurs personnes sont affectées.
- Même si la plupart des acteurs présents au CE ont en tête le vote du CHSCT Union, nous aurions souhaité qu'il soit indiqué dans la note.
- Nous voudrions pouvoir disposer du livret d'accueil prévu par l'employeur pour pouvoir remplir notre mission, avec valeur ajoutée, d'accueil des collaborateurs Mget.
- Nous avons demandé que le CHSCT porte une attention particulière aux collaborateurs pour lesquels le statut de reclassement est inférieur à celui qu'ils avaient à la Mget.

Votes : CFDT, CFE/ CGC : pour et CGT : abstention

Prochain Comité d'Etablissement le 26 novembre 2015

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>